



Pension alimentaire et changement de situation familiale

Par **OB28**, le **18/02/2008** à **11:33**

Bonjour,

Je suis divorcé de mon ex épouse depuis bientôt 2 ans. J'ai 2 filles de ce premier mariage âgées respectivement de 5 et 9 ans.

Après un divorce sous consentement mutuel, je dois verser une pension alimentaire de 800 €/mois à mon ex épouse pour mes 2 filles.

Je suis depuis 6 mois à nouveau marié et ma conjointe a 2 enfants d'un précédent mariage. Elle ne touche pas de pension alimentaire de son ex mari car celui ci est au soit disant au RMI.

Mon ex épouse a également refait sa vie et vit en concubinage. Lors de notre séparation, elle m'a saigné à blanc car elle a un rapport fusionnel avec l'argent. J'en viens à m'interroger sur l'utilisation qui est faite des 800 € que je verse tous les mois, et suis convaincu que cet argent sert également à autre chose : payer une partie de son crédit maison etc...

Je dois donc indirectement subvenir aux besoins de mes enfants mais également de ceux de ma nouvelle épouse ce qui représente un très gros budget.

Mon salaire net par mois est de 3400 € et mon épouse touche 1100 €. Avec l'ensemble des dépenses inhérentes à notre nouvelle situation de famille, pension alimentaire incluse, il ne nous reste que 400 €/mois pour vivre.

Je souhaiterais pouvoir faire réviser la pension alimentaire que je verse à la baisse et j'ai

plusieurs questions :

1°-A votre avis et selon ma nouvelle situation familiale peu commune ainsi que le changement de vie de mon ex épouse, puis demander cette baisse?

2°-Quels sont les documents à fournir au JAF pour demander cette révision de pension alimentaire?

3°-Au vu des 800 € que je verse tous les mois, j'imagine que mon ex épouse doit également a son niveau participer a hauteur de son salaire? Elle touche 1600 €/mois. Que doit elle prévoir tous les mois pour les filles?

Merci de vos réponses

Un papa qui a besoin de votre aide

Par **ly31**, le **18/02/2008** à **20:21**

Bonsoir,

Vous avez divorcé il y a environ 2 ans

Depuis ces 2 années passées votre situation familiale à changer, ainsi que celle de votre ex épouse

De ce fait, je vous conseille de revoir le JAF (Juge des Affaires Familiales) et lui faire part de CES nouvelles situations, et puis, vous munir de vos revenus, et dépenses de votre nouvelle famille

Je vous souhaite bon courage et je reste à votre entière disposition

ly31

Par **OB28**, le **19/02/2008** à **14:38**

Merci pour votre réponse.

J'ai d'ores et déjà pris rendez vous avec un avocat.

Par **cloclo_old**, le **19/02/2008** à **16:14**

alors pour vous donnez un indice

je suis separer de mon ex compagne depuis 5 ans et je verse une pension a la base de 121€

pour mon fils

aujourd'hui 5 ans apres je verse uen pension de 132€ pour mon fils tout les mois
et pourtant je vis en couple
ma compagne ne gange pas d'argetn et moi je me fait un salaire net d 1100€/mois

bah je peu vous dire que chez nous les fin de mois sont plsu que tres dur
et pourtant je ne pas pas faire baisser la pension

Par **OB28**, le **19/02/2008** à **17:17**

oui, mais l'augmentation dont vous parlez, il s'agit de la revalorisation de la pension annuelle.
Et puis votre compagne a t'elle des enfants d'un précédent mariage?